

**Décision n° 18-141  
portant délégation de signature à la Vice-Présidence de recherche**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon,

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** le décret n° 2012-715 consolidé du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret du 5 juin 2014 portant nomination de M. Jean-François PINTON dans les fonctions de Président de l'École normale supérieure de Lyon ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration n° III.4 en date du 10 septembre 2018 portant délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon ;

**DÉCIDE**

**Article 1. Délégation de signature du Vice-président de recherche**

Monsieur Yanick RICARD, Vice-Président de recherche, reçoit délégation à effet de signer, au nom du Président de l'École normale supérieure de Lyon, dans le périmètre de la recherche les actes suivants d'un montant inférieur à 90 000 HT euros ;

**Article 1.1. Gestion des personnels et gestion administrative**

- les autorisations de congés annuelles ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés à la vice-présidence de recherche ou affectés dans une structure de recherche, unité de recherche ou plateforme de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle, à l'exception de ceux :
  - à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
  - concernant les BIATSS à destination de l'étranger,

- les certificats et attestations à caractère reconnaissant
- tous les actes, conventions, décisions, rapports et correspondances dans le domaine de la recherche et notamment :
  - les conventions de stage ou d'accueil des élèves et étudiants accueillis au sein des laboratoires de recherche,
  - les conventions de prêt ou de mise à disposition de matériel,
  - les conventions relatives au financement associées à la recherche et à l'organisation de colloques ou de manifestations,
  - les conventions de prestations de services,
  - les accords de secret ou de confidentialité,
  - les réponses et dépôts de projets dans le cadre d'appels émis par des agences de financement (ANR, Région, Commission européenne,...),
  - toutes les conventions associées à la recherche hormis les conventions cadres.
- les actes relatifs au fonctionnement du Conseil Scientifique et de toute commission relevant de la Vice-Présidence de Recherche ;
- les certificats administratifs, les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel ou administratif et d'un taxi, les conventions de services entre établissement d'enseignement, contrats liés à l'opération budgétaire ;

## **Article 1.2. Gestion financière**

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 90 000 euros HT.

## **Article 2. Délégation de signature accordée à la coordination administrative de la recherche**

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique VIAL de Marchi, coordinatrice administrative et financière de la Vice-Présidence de Recherche, à l'effet de signer au nom du Président de l'ENS de Lyon, dans le périmètre de la recherche, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, les actes suivants d'un montant inférieur à 25 000 euros HT :

### **Article 2.1. Gestion des personnels et gestion administrative**

- les autorisations de congés annuelles ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés à la vice-présidence de recherche ou affectés dans une structure de recherche, unité de recherche ou plateforme de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle, à l'exception de ceux :
  - à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
  - concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
- les certificats et attestations à caractère reconnaissant

## Article 2.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT.

## Article 3. Délégation de signature accordée aux structures dépendant de la vice-présidence de la Recherche

Délégation de signature est donnée aux directeurs des Laboratoires, ainsi qu'à leurs suppléants nommément désignés dans le tableau ci-dessous, à effet de signer, au nom du Président de l'ENS de Lyon, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, les actes listés ci-dessous dans le périmètre du service dont ils ont la responsabilité et pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT :

Sigle	STRUCTURE	NOM	FONCTION
CIHAM	Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux	Jean-Louis GAULIN	Directeur- délégué principal
		Carlos HEUSCH	Professeur - délégué suppléant
EVS	Laboratoire Environnement Ville Société	Jean-Yves TOUSSAINT	Directeur- délégué principal
		Hervé PIEGAY	Directeur adjoint- délégué suppléant
GATE	Groupe d'Analyse et de Théorie Économique	Sonia PATY	Directeur - délégué principale
		TAI DAO	Secrétaire général – délégué suppléant
CMW	Centre Max Weber	Bruno MILLY	Directeur – délégué principal
		Bernard LAHIRE	Directeur adjoint- délégué suppléant

IAO	Institut d'Asie Orientale	Béatrice JALUZOT	Directeur – délégateur principale
		Arnaud NANTA	Directeur adjoint – délégateur suppléant
ICAR	Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations	Sandra TESTON-BONNARD	Directrice – délégateur principale
		Lucie BUJON	Secrétaire générale – délégateur suppléante
LARHRA	Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes	Bernard HOURS	Directeur – délégateur principal
		Igor MULLIER	Maître de conférences délégateur suppléant N°1
		Véronique GRANDJEAN	Secrétaire générale – délégateur suppléante N° 2
TRIANGLE	Action, discours, pensée politique et économique	Claude GAUTIER	Directeur – délégateur principal
		Pascal ALLAIS	Secrétaire général – délégateur suppléant N° 1
		Marie LUCCHI	Assistante ingénieure du CNRS – suppléante N° 2
CERCC	CERCC Centre d'études et de recherches comparées sur la création	Eric DAYRE	Directeur-délégateur principal
HISOMA	HISOMA Laboratoire Histoire et Sources des Mondes Antiques	Stéphane GIOANNI	Directeur – délégateur principal
		Maëlys BLANDENET	Enseignant chercheur – délégateur suppléante N° 1
		Philippe BILLOUX	Responsable administratif et financier – délégateur suppléant N° 2
PERSEE	PERSEE	Nathalie FARGIER	Directeur – délégateur principale

		Eric ASTIER	Responsable du pôle - déléataire suppléant
IHRIM	Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités	Olivier BARA	Directeur – déléataire principal
		Marina MESTRE- ZARAGOZA	Directrice-adjointe – déléataire suppléante n° 1
		Anne-Laure MOTKIN	Secrétaire générale – déléataire suppléante n° 2
LLE	Laboratoire de l'Éducation	Christine DETREZ	Directrice – déléataire principale
ENS Editions	ENS Editions	Isabelle BOUTOUX	Directrice – déléataire principale
LGL	Laboratoire de Géologie de Lyon Terre Planètes Environnement	Emanuela MATTIOLI	Directrice – déléataire principale
		Bruno REYNARD	Directeur adjoint – déléataire suppléant
CRAL	Centre de Recherche Astrophysique de Lyon	Laurence TRESSE	Directrice – déléataire principale
		Sandrine RAMAGE	Responsable administrative – déléataire suppléante
IXXI	Institut Rhônalpin des Systèmes Complexes	Pierre BORGNAT	Directeur – déléataire principal
		Stéphane GRUMBACH	Directeur adjoint – déléataire suppléant N°1
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – déléataire suppléante N°2
CBP	Centre Blaise Pascal	Ralf EVARAERS	Directeur – déléataire principal
		Hervé GILQUIN	Directeur adjoint – déléataire suppléant N°1
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative

			et financière – délégateur suppléante N°2
LBMC	Laboratoire de Biologie et Modélisation de la Cellule	Pierre JALINOT	Directeur – délégateur principal
		Didier AUBOEUF	Directeur adjoint – délégateur suppléant N°1
		Isabelle SERVAIS	Responsable administrative et financière – délégateur suppléante N°2
CIRI	Centre International de Recherche en Infectiologie	François-Loïc COSSET	Directeur – délégateur principal
		Nathalie ALAZARD-DANY	Directeur adjoint – délégateur suppléant N°1
		Cécile MONNIER- OUDION	Responsable administrative et financière – délégateur suppléante N°2
		Nathalie JACQUET	Responsable-adjointe du service administratif - délégateur suppléant n° 3
IGFL	Institut de Génétique Fonctionnelle de Lyon	Florence RUGGIERO	Directeur – délégateur principale
		Frédéric FLAMANT	Directeur adjoint – délégateur suppléant N°1
		Fabienne ROGOWSKY	Responsable administrative et financière – délégateur suppléante N°2
RDP	Laboratoire Reproduction et Développement des Plantes	Teva VERNOUX	Directeur – délégateur principal
		Gwyneth INGRAM	Directeur adjoint – délégateur suppléant N°1
UMPA	Unité de mathématiques pures et appliquées	Alice GUIONNET	Directrice – délégateur principale
		Jean-Claude SIKORAV	Directeur adjoint – délégateur suppléant N°1

LIP	Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme	Patrick BAILLOT	Directeur – délégué principal
		Frédéric VIVIEN	Directeur adjoint – délégué suppléant N°1
		Marie BOZO	Responsable administrative et financière – délégué suppléante N°2
CHIMIE	CHIMIE	Chantal ANDRAUD	Directrice – délégué principale
		David LOFFREDA	Directeur de recherche CNRS – délégué suppléant N°1
		Christophe BUCHER	Directeur adjoint – délégué suppléant N° 2
		Damien SEON	Responsable administrative et financière – délégué suppléant N°3
PSMN	Pôle scientifique de numérisation numérique	Hervé GILQUIN	Directeur – délégué principal
		Ralf EVERAERS	Directeur adjoint – délégué suppléant N°1
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégué suppléante N°2
BIOSCIENCES	Structure Fédérative de Recherche Biosciences	Jacqueline MARVEL	Directrice – délégué principale
		Jean-Louis THOUMAS	Directeur adjoint – délégué suppléant N°1
		Anaïs JACQUIN	Responsable administrative et financière – délégué suppléante N°2
	Service ingénierie mécanique	Marc MOULIN	Directeur - délégué principal
	MAGASIN DE BIOLOGIE	Pierre JALINOT	Directeur - délégué

			principal
		Didier AUBOEUF	Directeur adjoint – délégataire suppléant N°1
		Isabelle SERVAIS	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante N°2
PHYSIQUE	PHYSIQUE	Thierry DAUXOIS	Directeur – délégataire principal
		Patrick OSWALD	Directeur de recherche CNRS – délégataire suppléant N° 1
		Nadine CLERVAUX	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante N°2

### Article 3.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations de congés annuelles ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés ou missionnés par leur structure, à l'exception de ceux :
  - à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
  - concernant les BIATSS à destination de l'étranger,

- les certificats et attestations à caractère reconnaissant

### Article 3.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT.

### Article 4. Subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

La présente décision produit ses effets à partir de sa date de signature. Les délégations de signature prennent fin au plus tard à la fin du mandat du Président de l'ENS de Lyon ou en cas de changement de fonctions des délégués.

### Article 5. Obligations du délégué



Les délégataires s'engagent à :

- rendre compte au Président de l'ENS de Lyon sans délai, de manière exhaustive et à toute requête, de l'utilisation qu'ils ont faite de sa délégation de signature ;
- produire un spécimen de signature qui sera annexé à la présente décision.

### **Article 6. Mentions obligatoires**

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement, le prénom, nom et la qualité du signataire ainsi que la mention suivante : « Pour le Président et par délégation ».

### **Article 7. Exécution de la décision**

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice des mêmes délégataires.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 27 novembre 2018.

Le Président de l'ENS de Lyon,



Jean-François PINTON

#### **Original :**

° Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon.

#### **Publication :**

° Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2018